Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 022-212201891-20260727-230720266-DE

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
Commune de PLÉSIDY, République Française département des Côtes d'Armor
Séance du 23 juillet 2026.
Date de convocation : le 17 juillet 2026.
Membres afférents au Conseil Municipal : 15
Membres en exercice : 15
Membres ayant pris part aux votes : 15

L'An Deux Mil Vingt Six le vingt-trois juillet à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Mr GAUTIER Guy, Maire de PLÉSIDY.

Présents : Mrs Guy GAUTIER, Ronan ALLARD, Thierry NEGARET, Philippe GAUTIER, Didier GEORGELIN, Grégoire MENGUY, Laurent JOLEC, Mmes Sylvie COINT, Valérie PERENNEZ, Andréa LE GAC, Charlotte SERANDOUR, Marie GARCIA-COUILLAUD, Zoé WINTERBOURNE.

Absents excusés
Jean-Pierre PAUMIER qui donne procuration à Ronan ALLARD
Océane PINABEL qui donne procuration à Guy GAUTIER

Secrétaire de séance : Laurent JOLEC a été élu.

6- Mise à disposition du terrain de football communal au club de football de Saint-Agathon

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Trieux Football Club n'utilisera plus le terrain de football communal de Plésidy pour ses entraînements ;

Considérant la demande du club de football de Saint-Agathon visant à utiliser le terrain communal pendant la saison sportive, soit dix mois par an ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les conditions financières de cette mise à disposition ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la mise à disposition du terrain de football communal au club de football de Saint-Agathon, sous réserve de la signature d'une convention définissant les modalités d'utilisation ;
- de fixer la participation financière à 100 € par mois, pour une durée de dix mois, soit une redevance annuelle de 1 000 € ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Guy GAUTIER

MAIRIE DE PLESIDY
Côtes d'Armor